## DEMANDE DE CONGÉ BONIFIÉ - décret n° 78-399 du 20/03/1978

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE RENSEIGNÉ ET FOURNI EN DEUX EXEMPLAIRES

# RÉGIME MÉTROPOLITAIN

(No DOSSIER)

### **CAMPAGNE JUILLET 2016**



et des prestations [dfp]

RECTORAT 24, avenue Georges Brassens CS 71003 97743 Saint-Denis Cedex 9

Cadre réservé à l'administration						
RÉGIME		Nombre de PASSAGERS				
L100%		ADULTE		ENFANT		
L 50%		JEUNE		BÉBÉ		
М						

- DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS PAR LE RECTORAT : 30 OCTOBRE 2015
- DATE LIMITE DE RETRACTATION : 6 NOVEMBRE 2015
- TRANSMISSION DU DOSSIER **UNIQUEMENT** PAR VOIE HIERARCHIQUE

Les destinations et dates de voyages seront arrêtées en fonction de la réglementation et des places d'avion disponibles.

Vols SAINT DENIS - PARIS en classe économique (Aller - Retour)				
N° de téléphone joignable pendant le séjour :   _   _				
1) RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNAIRE A renseigner impérativement sous peine de retour de dossier				
Nom d'usage : Prénoms :				
Date de naissance: Lieu : Département : Département :				
Grade : Établissement d'affectation :				
Discipline : Circonscription IEN pour les personnels du 1er degré :				
Adresse personnelle :				
Date de deuxième affectation à la Réunion:    Portable   Teléphone professionnel   Date de première affectation à la Réunion:   Si recrutement local: date de stagiarisation :				
Avez-vous déjà bénéficié d'un congé bonifié?   OUI   NON - Si OUI, sous quel régime ?   3 ans  5 ans  10 ans  Date précise de retour du dernier congé bonifié:   (joindre copie de l'arrêté)				
Avez-vous déposé ou envisagez-vous de faire une demande de mutation hors académie pour la prochaine rentrée ?   OUI  NON				
Avez-vous bénéficié d'un voyage pris en charge par l'Etat au cours des 12 derniers mois précédent la date de départ souhaitée en congé bonifié ?				
Si OUI, ?				
Venez-vous d'un autre DOM ? :       □ OUI □ NON       Si OUI, lequel :         Y avez-vous bénéficié d'un congé bonifié ? : □ OUI □ NON       A quelle date ? □ □ □ □				
N.B.: Les personnels des établissements, enseignants et non enseignants ne peuvent bénéficier d'un congé bonifié hors périodes de grandes vacances scolaires.				
SI UN AUTRE BÉNÉFICIAIRE A DÉPOSÉ UN DOSSIER A TRAITER AVEC CELUI-CI VEUILLEZ PRÉCISER SES NOMS ET PRENOMS  PRÉNOM:				

1) <u>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT(MÊME DIVORCÉ OU SÉPARÉ) A REMPLIR OBLIGATOIREMENT MÊME SI LE CONJOINT NE VOYAGE PAS</u> :				
Situation familiale : $\Box$ marié(e)	☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐	pacsé(e) concubin(e)	)	
Nom - Prénom : Nom de naissance : Date de naissance: Département : Dépar				
Nom et adresse de l'employeur: Téléphone:				
A-t-il(elle) bénéficié d'un congé bon	ifié?	OUI NON		
A quelle date?	(Joindre co	opie du dernier arrêté de cong	ré bonifié) 🗎	
Les enfants ont-ils bénéficié de la p Bénéficie-il (elle) de congé bonifié d	_	□ OUI □ NON □ OUI □ NON		
Joindre attestation de prise en	charge ou de non prise en charge	e par son administration. 🖺		
	IANT LES PASSAGERS: enfant, bébé) doit être en posse figurant sur la pièce d'identité		ou d'un passepor	t valide.
<b>☞</b> Mél :	@			
IDENTITÉ DU PASSAGER	Nom	Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance
⇒ FONCTIONNAIRE  /_////_//_/_/_/_/  Tellephone portable				
⇒ CONJOINT (prise en charge soumise à conditions de ressources).				
⇒ ENFANTS de				
⇒ ENFANTS de moins de 20 ans A CHARGE pour lesquels vous percevez le supplé-				
ment familial de traitement et/ou les allocations familiales				
ATTENTION : Les enfants doivent de fonctionnaires demandant chacu		rent pour chaque congé ; et n	e pas figurer sur les	DEUX dossiers d'un couple
	DES	TINATIONS		
<b>~</b> □	_	_		
PARIS	☐ GUADELOUPE	☐ GUYANE	1	MARTINIQUE
Dates de voyage souhaitées : Départ : Retour : Retour :				
	es billets avion (sans possibilité onditions matérielles de voyage	•	•	n février 2016.

Page 2 T.S.V.P

### À COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT

(Indiquer, <u>en rouge</u> très précisément les interruptions de service intervenues le cas échéant (C.L.M., C.L.D., stages, service national, disponibilité, congé parental, congé mobilité, congé de formation).

EIAI DES SEI Faire figurer tous services publics (			
<u> </u>	CORPS	DATE	FIN
ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE	GRADE	D'INSTALLATION	DE FONCTION
Des sanctions sont prévues en cas de fausses déclarations se le cas échéant.	ans préjudic	e des poursuites po	énales encourues
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, m'e situation familiale au service des congés bonifiés du Rectorat et ai pris de la circulaire.	ngage à signale connaissances	er toute modification into des dispositions figura	ervenant dans ma nt au paragraphe IV
A2015	Signature du fonctionnaire,		

#### LISTE DES PIÈCES A FOURNIR AU FORMATA4 SELON VOTRE SITUATION POUR TOUTES DEMANDES SOUS PEINE DE DE RETOUR DU DOSSIER. Pièces à fournir par le fonctionnaire seul es manquantes à fournir Pièces enregistrées par l'administration oar le fonctionnaire seul avec enfant marié, divorcé Pièces à fournir Tout dossier incomplet ne sera pas étudié et vous sera retourné. Il devra parvenir complet au Rectorat avant la date limite de dépôt des dossiers, soit le 30 octobre 2015. Pièces 1 Copie intégrale du livret de famille. Certificat de concubinage ou PACS. (2ex) Χ Copie du dernier bulletin de paye . (2ex) Χ Copie du dernier bulletin de paye avec SFT, si enfant (s) à charge. Si SFT perçu par (le), (la) conjoint (e) fonctionnaire joindre, également son dernier bulletin de pave. (2ex) Χ Prendre contact auprès du gestionnaire de paye si non perception du supplément familial de traitement. Copie pièce d'identité de chaque membre de la famille valide. (1 pièce d'identité par recto de feuille A4 -Χ Χ Format impératif pour agence de voyage. Invitation à fournir 2 pièces d'identité par feuille A4 : 1 au Recto + 1 au Verso) (1ex) Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans . (2ex) Χ Copie intégrale de jugement confiant la garde des enfants pour les personnels divorcés et séparés et autorisation de l'autre parent Χ Photocopie de la carte d'invalidité pour les enfants infirmes. '2ex) Χ Χ Χ Copie de l'arrêté de mutation ou de titularisation dans l'académie de la Réunion (1ex) Copie de l'arrêté de congé administratif, si mutation après détachement. (1ex) Χ Χ Copie de l'arrêté de stagiarisation et de titularisation pour les personnels recrutés dans l'académie, d'un agrément ou d'un contrat Χ Χ Copie du dernier arrêté de congé bonifié. (1ex) Χ Χ Pour la prise en charge du conjoint (plafond annuel des ressources : 17835,88€) Fournir - copie intégrale de l'avis d'imposition de l'année 2015 sur revenus de 2014 . (1ex) Χ copie des bulletins de salaire de septembre 2014 à août 2015. (1ex) Χ pour le conjoint sans emploi, attestation sur l'honneur précisant n'avoir perçu aucun revenu de septembre 2014 à août 2015. Si Χ inscription Pôle Emploi, fournir attestation. (1ex) Χ - attestation de prise en charge ou de non prise en charge si le (la) conjointe (e) travaille dans une autre administration. (1ex) Copie de la lettre vous assujettissant au régime local si un changement est intervenu après le dernier congé bonifié. (1ex) Χ Χ PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR UNE DEMANDE DE RÉGIME MÉTROPOLITAIN POUR LES PERSONNELS RÉSIDANT DEPUIS PLUS DE 10 ANS DANS LE DÉPARTEMENT Copie de la facture (eau ou électricité) de votre famille (ascendants ou collatéraux) habitant en métropole 🗎 (1ex)

- Copie du livret de famille permettant d'établir le lien de parenté qui vous unit à eux.
- Si vous êtes propriétaire en Métropole produire copie de la dernière taxe foncière.
- Si vous êtes propriétaire à La Réunion, produire copie de la dernière taxe foncière.
- Si vous n'êtes pas propriétaire à La Réunion, produire :
  - une attestation sur l'honneur indiquant que vous n'êtes pas propriétaire (1ex)
  - et copie de la dernière taxe d'habitation 🗎 (1ex)
  - et copie de la dernière quittance de loyer ou du bail de location (1ex)

#### Personnels originaires d'autres D.O.M., ouvrant droit à un voyage REUNION - D.O.M. d'origine :

- Fournir toutes pièces justificatives de la résidence habituelle dans le D.O.M. d'origine.

#### A REMPLIR OBLIGATOIREMENT SUR CHAQUE EXEMPLAIRE

AVIS OBLIGATOIRE DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE sur la durée du congé : du :	A
DÉFAVORABLE	Ale,2015
Page 4	Signature et cachet du supérieur hiérarchique,